



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du : mardi 19 novembre 2019

Présent(e) s : MME POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

<p>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – saison 2019/2020 Appels à Candidature</p>

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
FEMININES (SENIORS FEM. - U18F -U15F)	9	3	Samedi 06/06/2020
JEUNES (U14-U15-U16-U17-U18 – U20)			Dimanche 07/06/2020

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F

22140095 VINCENNES CO 1 / PALAISEAU US 1 du 23/11/2019

Demande via Footclubs de VINCENNES CO pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 (hors plage horaire autorisée).

Refus de PALAISEAU US via Footclubs.

La Commission maintien le match à l'horaire initial et précise que le club peut effectuer une autre demande de modification horaire ou terrain en accord avec son adversaire (la demande sera hors Commission).

En cas de fermeture du terrain par arrêté Municipal, le match sera inversé.

22140098 PARISIS FC 1 / OSNY FC 1 du 23/11/2019

Courriel de PARISIS FC 1 demandant le report du match en raison de la sélection de 2 joueuses avec l'équipe du District du Val d'Oise de Football qui participe aux interdistricts U15F.

La Commission,

Considérant qu'il s'agit de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf **U18F**,

Considérant que les 2 joueuses concernées sont des joueuses **U15F**,

Considérant les dispositions sur les sélections de l'article 24.2 du RSG de la LPIFF :

24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus, soit par la Fédération Française de Football, soit par la Ligue de Paris Ile de France, soit par le District, pour faire partie d'équipes nationales, régionales ou départementales et si la demande est reçue au Département des Activités Sportives au plus tard le Vendredi 12 HEURES pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES). Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés. Il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match.

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande de report et maintient le match à la date initiale.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Phase 1

Poule A

21963208 PARIS FC 2 / EVRY FC 1 du 16/11/2019

Forfait non avisé d'EVRY FC 1 (1^{er} forfait).

Poule C

21963264 – TORCY PVM 1 / VILLEMOMBLE SPORTS du 16/11/2019

La Commission,

Pris connaissance des courriels de VILLEMOMBLE SPORTS,

Considérant que ce match a été inversé à 18h00 sur les installations de TORCY PVM US,

Considérant que le club de VILLEMOMBLE SPORTS a indiqué ne pas pouvoir se rendre sur place en raison d'un manque de Dirigeants accompagnateurs,

Considérant que le club de VILLEMOMBLE accueillait ce jour là le 7^{ème} tour de la Coupe de France sur ses installations à 19h00,

Considérant que cette rencontre n'a pas d'incidences sur le classement,

Par ces motifs,

Neutralise la rencontre.

Poule D

AULNAY FC - 514250

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe.

Ce forfait général intervenant dans les 3 dernières journées de la phase 1, la Commission fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF (les points et les buts pour et contre acquis contre cette équipe restent acquis).

Poule F

21963350 PARISIS FC 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 16/11/2019

Réception d'un arrêté de fermeture des installations hors délai (17h26 le 15/11/2019).

Ce match est neutralisé.

Phase 2 – informations :

Formule :

Match aller / retour.

Début journée 1 : samedi 30/11/2019.

Poules de 8 équipes.

En cas de terrain indisponible lors de la phase « aller » la rencontre sera inversée (sous réserve de la disponibilité des installations sur club visiteur).

La Commission rappelle que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Composition des poules :

Conformément à l'article 5.3.2 du règlement du championnat U18F, les poules de la phase 2 sont constituées comme suit :

- 1 poule A Elite :

Elle regroupe les 8 premières équipes de leur poule en phase 1.

Si l'équipe classée 1^{ère} de la poule est une équipe 2 d'un club évoluant en Challenge National U19F, l'équipe classée 2^{nde} accède à la poule A Elite.

L'équipe classée 1^{ère} de la poule A Elite participera à la Phase d'Accession Nationale au terme de laquelle elle peut accéder au Championnat National Féminin U19 la saison suivante.

Si une deuxième équipe de la Ligue peut participer à ladite Phase d'Accession Nationale en application des dispositions de l'article 4 du Règlement de la Phase d'Accession Nationale (Accession au Championnat National Féminin U19), celle-ci est l'équipe, éligible à la montée, ayant obtenu le 2^{ème} meilleur classement dans le niveau Elite.

- 5 poules B, C, D, E, F Espoir

Elles sont constituées en tenant compte des résultats de la Phase 1 et de la situation géographique des équipes.

La composition des poules et le calendrier des rencontres sont disponibles sur le site internet de la LPIFF.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11

Phase 1 :

Poule A

21514016 BRIARD SC 1 / EVRY FC 1 du 09/11/2019

Match non joué en raison de la fermeture du terrain par arrêté.

La Commission,

Considérant que la dernière journée de la phase 1 était fixée le samedi 16/11/2019,

Considérant que la 1^{ère} journée de la Phase 2 est fixée le samedi 30/11/2019,

Considérant qu'à la date du 23/11/2019 est organisée les interdistricts U15F et que des joueuses sont susceptibles d'être sélectionnées avec leur District,

Par ces motifs,

Informe les clubs qu'ils ont la possibilité de convenir d'une date ensemble pour jouer ce match au plus tard le 27/11/2019 (demande à faire via Footclubs).

Sinon le match sera neutralisé.

21514035 MANTOIS FC 1 / BEZONS USO 1 du 16/11/2019

Match reporté en raison de la fermeture du terrain par arrêté Municipal.

Ce match peut être reporté au samedi 23/11/2019 sous réserve de l'accord des 2 clubs à faire parvenir au plus tard le vendredi 22/11/2019- 12h00.

Sinon il sera neutralisé.

Poule D

21514060 PARAY FC 1 / GOBELINS FC 1 du 09/11/2019

Match non joué en raison de la fermeture du terrain par arrêté.

La Commission,

Considérant que la dernière journée de la phase 1 était fixée le samedi 16/11/2019,

Considérant que la 1^{ère} journée de la Phase 2 est fixée le samedi 30/11/2019,

Considérant qu'à la date du 23/11/2019 est organisée les interdistricts U15F et que des joueuses sont susceptibles d'être sélectionnées avec leur District,

Par ces motifs,

Informe les clubs qu'ils ont la possibilité de convenir d'une date ensemble pour jouer ce match au plus tard le 27/11/2019 (demande à faire via Footclubs).

Sinon le match sera neutralisé.

Informations phase 2 :

Formule :

Match aller / retour.

Début journée 1 : samedi 30/11/2019.

Poules de 7 ou 8 équipes.

En cas de terrain indisponible lors de la phase « aller » la rencontre sera inversée (sous réserve de la disponibilité des installations sur club visiteur).

La Commission informe les clubs que la Feuille de Match Informatique est mise en place pour cette phase 2.

Composition des poules :

Poules réalisées en tenant compte des résultats de la Phase 1 et de la situation géographique des équipes.

La composition des poules et le calendrier des rencontres sont disponibles sur le site internet de la LPIFF